



L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF EN HARMONIE AVEC LA SOCIÉTÉ

Rapport Financier 2022

Colophon

Rédaction : K. De Smedt

Conception & réalisation : CIGAR.AGENCY BV - WWW.CIGAR.AGENCY

Production : Universitas DP

Photographies : www.marcelvancoile.be

Lisez également le **RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MILCOBEL**
sur <https://milcobel.com/fr/durabilite>

food.be
Small country. Great food.



A. Comptes consolidés

1. Bilan consolidé après répartition

ACTIF

(en €)	Codes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Frais d'établissement	20	106.705,37	
ACTIF IMMOBILISÉS	21/28	211.472.561,50	207.566.411,73
Immobilisations incorporelles	21	17.242.698,55	16.651.929,12
Immobilisations corporelles	22/27	192.965.525,24	189.720.916,63
Terrains et constructions	22	69.802.361,98	61.153.308,26
Installations, machines et outillage	23	100.527.189,17	105.193.353,10
Mobilier et matériel roulant	24	9.383.208,70	9.331.573,24
Autres immobilisations corporelles	26	42.426,29	53.876,16
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	13.210.339,10	13.988.805,87
Immobilisations financières	28	1.264.337,71	1.193.565,98
Sociétés mises en équivalence	9921	1.143.252,60	1.057.208,80
Participations	99211	1.143.252,60	1.057.208,80
Autres immobilisations financières	284/8	121.085,11	136.357,18
Actions et parts	284	7.787,59	6.255,33
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	113.297,52	130.101,85
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	319.171.191,17	263.933.719,59
Créances à plus d'un an	29	315.992,71	255.436,13
Autres créances	291	315.992,71	255.436,13
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	171.119.412,87	127.085.808,19
Stocks	30/36	171.119.412,87	127.085.808,19
Approvisionnements	30/31	35.328.691,90	25.029.145,71
En-cours de fabrication	32	1.287.451,73	-
Produits finis	33	124.545.868,39	90.966.312,43
Marchandises	34	9.957.400,85	11.090.350,05
Créances à un an au plus	40/41	141.247.257,52	123.946.679,80
Créances commerciales	40	129.139.626,93	113.630.705,08
Autres créances	41	12.107.630,59	10.315.974,72
Valeurs disponibles	54/58	4.692.724,61	11.483.096,31
Comptes de régularisation	490/1	1.795.803,46	1.162.699,16
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	530.750.458,04	471.500.131,32

PASSIF

(en €)

	Codes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CAPITAUX PROPRES	10/15	139.943.447,70	123.723.981,41
Apport	10/11	45.613.296,26	46.624.473,76
Capital	10	45.613.265,00	46.624.442,50
Capital souscrit	100	45.613.265,00	46.624.442,50
En dehors du capital	11	31,26	31,26
Primes d'émission	1100/10	31,26	31,26
Plus-values de réévaluation	12	14.810.000,00	-
Réserves consolidées	9910	77.758.808,90	75.120.254,34
Ecart de conversion	9912	2.579,83	2.579,83
Subsides en capital	15	1.758.762,71	1.976.673,48
INTÉRÊTS DE TIERS	9913	5.632.036,79	8.066.934,89
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	20.313.923,96	22.740.780,67
Provisions pour risques et charges	160/5	5.830.988,50	6.207.946,04
Pensions et obligations similaires	160	967.559,58	1.618.129,51
Autres risques et charges	164/5	4.863.428,92	4.589.816,53
Impôts différés	168	14.482.935,46	16.532.834,63
DETTES	17/49	364.861.049,59	316.968.434,35
Dettes à plus d'un an	17	124.929.068,00	115.072.159,00
Dettes financières	170/4	119.481.082,00	114.417.985,00
Etablissements de crédit	173	119.481.082,00	114.417.985,00
Autres dettes	178/9	5.447.986,00	654.174,00
Dettes à un an au plus	42/48	239.249.597,11	201.586.594,49
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	27.528.561,00	29.456.339,00
Dettes financières	43	-	-
Etablissements de crédit	430/8	-	-
Dettes commerciales	44	182.103.320,18	146.183.441,66
Fournisseurs	440/4	182.103.320,18	146.183.441,66
Acomptes sur commandes	46	1.727.588,97	1.854.491,56
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	25.746.975,78	23.163.821,03
Impôts	450/3	4.527.265,53	3.621.846,11
Rémunérations et charges sociales	454/9	21.219.710,25	19.541.974,92
Autres dettes	47/48	2.143.151,18	928.501,24
Comptes de régularisation	492/3	682.384,48	309.680,86
TOTAL DU PASSIF	10/49	530.750.458,04	471.500.131,32

2. Compte de résultats consolidé

(en €)	Codes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Ventes et prestations	70/76A	1.427.929.502,65	1.164.897.875,40
Chiffre d'affaires	70	1.366.008.654,50	1.140.729.885,13
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	71	36.199.369,17	-6.330.966,56
Autres produits d'exploitation	74	16.680.254,91	14.610.180,29
Produits d'exploitation non récurrents	76A	9.041.224,07	15.888.776,54
Coût des ventes et des prestations	60/66A	1.418.131.125,90	1.149.134.391,79
Approvisionnements et marchandises	60	1.083.958.487,82	816.472.579,51
Achats	600/8	1.093.649.671,62	815.087.733,86
Stocks : réduction (augmentation)	609	-9.691.183,80	1.384.845,65
Services et biens divers	61	169.778.755,15	156.558.036,83
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	122.256.131,60	121.358.952,96
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	32.245.660,99	31.574.359,62
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-299.771,67	-501.535,96
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	635/8	293.076,02	1.245.885,99
Autres charges d'exploitation	640/8	6.656.626,32	7.181.597,82
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	3.242.159,67	15.244.515,02
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	9901	9.798.376,75	15.763.483,61
Produits financiers	75/76B	645.590,64	2.240.491,12
Produits financiers récurrents	75	645.590,64	2.240.491,12
Produits des immobilisations financières	750		14,76
Produits des actifs circulants	751	153.902,16	13.386,48
Autres produits financiers	752/9	491.688,48	2.227.089,88
Charges financières	65/66B	5.399.378,03	7.151.461,63
Charges financières récurrentes	65	5.399.378,03	7.151.213,74
Charges des dettes	650	3.523.657,11	3.778.681,08
Autres charges financières	652/9	1.875.720,92	3.372.532,66
Charges financières non récurrentes	66B	-	247,89
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	9903	5.044.589,36	10.852.513,10

	Codes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales	780	2.282.728,07	2.428.159,39
Transfert aux impôts différés et latences fiscales	680	232.828,90	367.675,01
Impôts sur le résultat	67/77	2.780.503,22	2.291.605,91
Impôts	670/3	4.154.631,81	5.042.098,07
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	1.374.128,59	2.750.492,16
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	9904	4.313.985,31	10.621.391,57
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9975	86.043,80	61.673,20
Résultats en bénéfice	99751	86.043,80	61.673,20
BÉNÉFICE (PERTE) CONSOLIDÉ(E)	9976	4.400.029,11	10.683.064,77
Dont :			
Part des tiers dans le résultat	99761	104.333,43	129.458,63
Part du groupe dans le résultat	99762	4.295.695,68	10.553.606,14



milcobel



milcobel
Linnepark



Welkom

 

 Truck 

 Bezoekers/werkterrein 

 Microbiologie 

 Personeeltoegang 



3. Annexe aux comptes consolidés

1. Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
Milcobel 3F - BE 0424.899.491 - Société coopérative Fabriekstraat 141, 9120 Kallo (Beveren-Waas), Belgique	I	62,05	9,79
Belgomilk - BE 0870.017.447 - Société coopérative Fabriekstraat 141, 9120 Kallo (Beveren-Waas), Belgique	I	100,00	0,00
Kaasimport Dupont - BE 0405.109.216 - Société anonyme Lieven Bauwensstraat 9, 8200 Sint-Andries, Belgique	I	100,00	0,00
Cheeseline - BE 0441.187.078 - Société anonyme Lieven Bauwensstraat 9, 8200 Sint-Andries, Belgique	I	100,00	0,00
Camal - BE 0412.859.912 - Société anonyme Route de Légipont 12, 4671 Barchon, Belgique	I	100,00	0,00
Ysco - BE 0472.336.451 - Société anonyme Fabriekstraat 141, 9120 Kallo (Beveren-Waas), Belgique	I	100,00	0,00
Ysco France sas Avenue de la 2e DB 53, 61208 Argentan, France	I	100,00	0,00
Ysco holding France sas Rue de la Gare 3087, 59299 Boeschepe, France	I	100,00	0,00

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
Kaasbrik - BE 0423.910.091 - Société anonyme Industriepark 1216, 3545 Halen, Belgique	I	100,00	0,00
Jokali - BE 0427.152.267 - Société anonyme Fabriekstraat 141, 9120 Kallo (Beveren-Waas), Belgique	I	100,00	0,00
KJD Consult - BE 0631.728.633 - Société à responsabilité limitée Fabriekstraat 141, 9120 Kallo (Beveren-Waas), Belgique	I	100,00	0,00
Milcobel Asia LTD. Room 7/03, 7F, Austin Tower, Austin Avenue 22-26, Tsim Sha Tsui, Hong Kong	I	100,00	0,00
Héritage 1466 - BE 0425.964.513 - Société anonyme Rue de Charneux 32, 4650 Herve, Belgique	V4	20,00	0,00

(1) G: Consolidation globale

E4: Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

2. Critères de consolidation et modifications du périmètre de consolidation

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.)

La méthode de la consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entreprises dans lesquelles l'entreprise consolidante exerce directement ou indirectement un contrôle, de droit ou de fait. Pour les entreprises où le contrôle est partagé soit la méthode de la consolidation par intégration globale, soit la méthode de mise en équivalence est appliquée, ceci en fonction du degré d'intégration dans Milcobel. Les participations dans les entreprises associées ont été réévaluées et reprises avec application de la méthode de mise en équivalence.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté).

Il n'y a pas eu de changements significatifs.

3. Règles d'évaluation

Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).



ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de façon linéaire à concurrence de 20 %.

Immobilisations incorporelles

Les acquisitions et apports d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, à leur valeur d'acquisition ou d'apport, et sont amortis de façon linéaire, selon les pourcentages ci-dessous :

	min.	max.
1. Frais de recherche & développement	20	20
2. Concessions, brevets, licences, marques, etc.	10	20
3. Goodwill	10	20
4. Acomptes versés	0	0

Écarts de consolidation

Les écarts de consolidation représentent les écarts entre la valeur d'acquisition et la partie correspondante des capitaux propres à la date d'acquisition des actions ou à une date proche.

Les écarts dus à une surévaluation ou à une sous-évaluation de certains postes de l'actif ou du passif sont imputés à ces postes. L'écart restant est repris sous le poste « écarts de consolidation » des comptes consolidés, à l'actif ou au passif du bilan, selon que la valeur d'acquisition est supérieure ou inférieure à la participation dans les capitaux propres (éventuellement remaniés).

Les écarts de consolidation activés sont amortis de façon linéaire sur une période entre cinq et dix ans. Si l'évolution de la conjoncture économique ne justifie plus que ces écarts soient conservés à cette valeur dans le bilan consolidé, des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués.

Les écarts de consolidation négatifs sont comptabilisés au passif. Ils ne profitent qu'au compte de pertes et profits consolidé pour, dans un délai limité, couvrir les pertes opérationnelles dues aux facteurs existants au moment de l'acquisition (surcapacité, effectif pléthorique). Ils sont comptabilisés sous le code 9960 « Amortissements sur écarts de consolidation positifs ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan et à leur valeur d'acquisition (frais complémentaires compris) ou d'apport. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire (pro rata temporis) et sur toute la durée de vie économique. Les pourcentages d'amortissement sont les suivants :

	min.	max.
1. Bâtiments industriels, administratifs et commerciaux	3	10
2. Installations, machines et outillage	5	25
3. Matériel roulant	10	25
4. Matériel de bureau et mobilier	10	33
5. Autres immobilisations corporelles	3	20
6. Immobilisations en cours et acomptes versés	0	0
7. Location financement	selon la catégorie d'actif	



Stocks

- Matières premières : valeur d'acquisition selon le prix moyen pondéré ou la valeur de marché inférieure à la date du bilan pour les produits laitiers solides et liquides et pour les activités « crème glacée ».
- Pièces détachées : valeur d'acquisition selon le prix moyen pondéré.
- Additifs et biens commerciaux : valeur d'acquisition selon le prix moyen pondéré ou la valeur de marché inférieure à la date du bilan pour les produits laitiers solides et les activités « crème glacée » ;
 - o valeur d'acquisition selon la méthode « fifo » ou la valeur de marché inférieure à la date du bilan pour les produits laitiers liquides ;
 - o valeur d'acquisition selon le prix moyen pondéré, la méthode « fifo » ou l'individualisation du prix de chaque composante pour le commerce de fromage, en fonction de la nature du produit. La valeur d'acquisition ne peut excéder la valeur du marché à la date du bilan.

- Produit fini : appréciation au coût de fabrication ou à la valeur du marché si elle est inférieure à la date du bilan ;
 - o Le coût de fabrication comprend les frais d'acquisition des matières premières, biens de consommation et additifs, ainsi que les coûts de production imputables, directement ou indirectement, à un produit individuel ou à des groupes de produits.

Créances à plus d'un an et sur un an au plus

Les créances sont reprises à leur valeur nominale. En cas d'incertitude concernant l'exigibilité des créances, des réductions de valeur sont comptabilisées sur ces créances.

Placements de trésorerie

Actions et titres à revenu fixe : valeur d'acquisition.
Crédits auprès des organismes financiers: valeur nominale.

Valeurs disponibles

Appréciation à la valeur nominale.



Brugge

Brugge
OUD VIEUX

Brugge

OUD VIEUX

Brugge

PASSIF

Réserves consolidées

Les réserves consolidées comprennent les réserves et les résultats reportés de l'entreprise consolidante, auxquels on ajoute la quote-part du Groupe dans les résultats, après déduction des versements effectués, des sociétés consolidées intégralement et proportionnellement et des sociétés auxquelles on applique la mutation de capital.

Plus-values de réévaluation

La réévaluation d'un terrain se fait sur la base d'un rapport d'évaluation préparé par un organisme indépendant ayant fait ses preuves dans les transactions portant sur des terrains et des bâtiments.

La valeur estimée doit être vérifiée par rapport à une ou plusieurs transactions effectivement réalisées dans la même localité ou dans la même municipalité/province.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont évalués à leur valeur nominale après déduction des impôts différés.

Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'administration décide, sur la base d'une appréciation prudente, des provisions à instaurer pour couvrir les charges relatives aux pensions anticipées, aux réparations importantes et aux grands entretiens, aux règlements de sinistres, aux garanties apportées, à la couverture des risques et aux autres risques et charges éventuels probables ou certains à la date du bilan, mais dont la portée n'est pas encore déterminée précisément.

Impôts différés et latences

Les impôts différés et latences sont comptabilisés :

- sur la base des écarts résultant de l'application des règles d'évaluation du Groupe par rapport aux règles d'évaluation statutaires des sociétés du Groupe ;
- sur la base des écarts temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ;
- sur la base des subsides en capital accordés mais qui n'ont pas encore été amortis, ainsi que sur la base des plus-values constatées et reprises dans les capitaux propres de l'entreprise.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Dettes comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les profits et charges sont imputés à la période à laquelle ils se rapportent.

Devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées sur la base du taux de change à la date du bilan. Les différences de taux négatives sont comptabilisées dans le résultat. Les différences de taux positives sont comptabilisées dans les comptes de régularisation du passif.

4. Méthodes de calcul des latences fiscales

Explication détaillée des méthodes mises en œuvre pour la détermination des latences fiscales

Les impôts différés et latences sont comptabilisés :

- sur la base des écarts résultant de l'application des règles d'évaluation du Groupe par rapport aux règles d'évaluation statutaires des sociétés du Groupe ;
- sur la base des écarts temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ;
- sur la base des subsides en capital accordés mais qui n'ont pas encore été amortis, ainsi que sur la base des plus-values constatées et reprises dans les capitaux propres de l'entreprise.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES

Impôts différés	(code 168)
<i>Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés)</i>	14.482.935,46
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	-
	14.482.935,46

5. Etat des frais constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et frais de restructuration

	EXERCICE 2022
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(code 20) -
Mutations de l'exercice	
Nouveaux frais engagés	110.384,87
Amortissements	3.679,50
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	106.705,37
Dont	
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	106.705,37

6. État des immobilisations incorporelles

	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIRFAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES (code 211)	GOODWILL (code 212)	ACOMPTES VERSÉS (code 213)
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	32.291.562,71	9.031.591,45	6.895.756,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	-	-	7.961.412,77
Cessions et désaffectations	1.255.936,53	129.043,78	4.499.400,34
Transferts d'une rubrique à une autre	1.660.087,30	-	-1.660.087,30
Autres variations	12.720,05	-	-
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	32.708.433,53	8.902.547,67	8.697.681,83
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	25.609.080,55	5.957.901,19	-
Mutations de l'exercice			
Actés	2.581.811,96	323.546,34	-
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	1.251.830,34	129.043,78	-
Autres variations	-25.501,44	-	-
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	26.913.560,73	6.152.403,75	-
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	5.794.872,80	2.750.143,92	8.697.681,83

7. État des immobilisations corporelles

	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (code 22)	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE (code 23)	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT (code 24)
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	131.013.516,91	419.807.292,48	44.994.362,01
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	88.099,74	395.600,06	70.857,25
Cessions et désaffectations	4.884.715,99	4.406.664,28	1.480.801,25
Transferts d'une rubrique à une autre	2.568.923,74	16.267.318,15	4.511.220,59
Autres variations			-12.720,05
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	128.785.824,40	432.063.546,41	48.082.918,55
Plus-values au terme de l'exercice précédent	-	-	-
Mutations de l'exercice			
Actées	14.810.000,00	-	-
Plus-values au terme de l'exercice	14.810.000,00	-	-
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	69.860.208,65	314.613.939,38	35.662.788,77
Mutations de l'exercice			
Actés	3.933.733,47	21.014.368,33	4.386.071,52
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	479,70	4.091.950,47	1.374.651,88
Autres variations			25.501,44
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	73.793.462,42	331.536.357,24	38.699.709,85
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	69.802.361,98	100.527.189,17	9.383.208,70

	LOCATION, FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES (code 25)	AUTRES IMMO- BILISATIONS CORPORELLES (code 26)	IMMOBILI- SATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS (code 27)
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	25.978,84	605.168,45	13.988.805,87
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	-	-	22.568.995,71
Cessions et désaffectations	-	9.000,00	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-23.347.462,48
Autres variations	-	-	-
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	25.978,84	596.168,45	13.210.339,10
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	25.978,84	551.292,29	-
Mutations de l'exercice			
Actés	-	2.449,87	-
Annulés	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	25.978,84	553.742,16	-
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-	42.426,29	13.210.339,10

8. État des immobilisations financières

PARTICIPATIONS		SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent		743.829,90
Mutations de l'exercice		
Cessions et désaffectations		-
Acquisitions		-
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		743.829,90
Mutations de l'exercice		
Actés		-
Annulés		-
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence au terme de l'exercice précédent		313.378,90
Mutations de l'exercice		
Quote-part dans le résultat de l'exercice		86.043,80
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence au terme de l'exercice		399.422,70
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		1.143.252,60
PARTICIPATIONS		AUTRES ENTREPRISES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent		6.255,33
Mutations de l'exercice		
Acquisitions		1.532,26
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		7.787,59
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		7.787,59

CRÉANCES		AUTRES ENTREPRISES
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent		130.101,85
Mutations de l'exercice		
Additions		13.027,29
Remboursements		29.831,62
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		113.297,52

9. État des réserves consolidées

RÉSERVES CONSOLIDÉES	(code 9910)
Réserves consolidées au terme de l'exercice précédent	75.120.254,34
Mutations de l'exercice :	
Quote-part du Groupe dans le résultat consolidé	4.295.695,68
Autres variations	-1.657.141,12
Dividende	-2.116.122,65
Transaction avec des intérêts de tiers	458.981,53
RÉSERVES CONSOLIDÉES AU TERME DE L'EXERCICE	77.758.808,90

10. État des dettes

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	DETTES À PLUS D'UN AN échéant dans l'année (code 42)	PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR (code 17)	PLUS DE 5 ANS (code 17)
Dettes financières	27.311.903,00	83.138.582,00	36.342.500,00
Etablissements de crédit	27.311.903,00	83.138.582,00	36.342.500,00
Autres dettes	216.658,00	5.447.986,00	-
TOTAL	27.528.561,00	88.586.568,00	36.342.500,00

11. Résultats

CHIFFRE D'AFFAIRES NET	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	495.659.629,36	405.036.974,91
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale		
Effectif moyen du personnel (en unités)	1.878	1.898
Ouvriers	1.385	1.414
Employés	486	478
Personnel de direction	7	6
Autres	-	-
Frais de personnel		
Rémunérations et charges sociales	125.308.517,90	122.875.862,59
Pensions	124.874,72	137.987,04
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	1.672	1.696
PRODUITS NON RÉCURRENT	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Produits d'exploitation non récurrents	9.041.224,07	15.888.776,54
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6.314.423,75	11.628.612,64
Autres produits d'exploitation non récurrents	2.726.800,32	4.260.163,90
Dont : produit de la vente du site de Schoten	639.920,49	3.560.654,26
compensation après paiement 2021	900.136,91	-
compensation / divers	929.407,06	-
CHARGES NON RÉCURRENTES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Charges non récurrentes	3.242.159,67	15.244.762,91
Charges d'exploitation non récurrentes	3.242.159,67	15.244.515,02
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	322.276,28	-
Autres charges d'exploitation non récurrentes	2.919.883,39	15.244.515,02
Dont: rétro-paiement / prime de fidélité	-	14.500.833,16
Listeria	1.344.545,65	-
compensation / divers	1.211.346,12	-
Charges financières non récurrentes	-	247,89
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	-	247,89

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	-14.307.198,74	-16.287.373,79

12. Droits et engagements hors bilan

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	EXERCICE 2022
Engagements résultant d'opérations relatives aux taux de change	15.756.683,29
Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants <ul style="list-style-type: none"> - En tenant compte du refinancement après la fin de l'année, nous pouvons affirmer que toutes les clauses restrictives ont été respectées. - Chiffre d'affaires minimum garanti 2023 de 7.916K EUR pour le stockage externe - Engagement d'achat de matières premières et d'emballages 2023 pour 103 512K EUR 	
Engagements en matière des pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation <p>L'entreprise a conclu un contrat d'assurance groupe pour les employés et cadres auprès d'une société d'assurance belge. Les frais sont supportés partiellement par la société et partiellement par la personne concernée.</p>	
Nature et impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture	nihil

13. Relations avec les entreprises liées et les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

ENTREPRISES LIÉES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Immobilisations financières Participations	1.143.252,60	1.057.208,80
Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché	nihil	nihil

14. Relations financières avec

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	EXERCICE 2022
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	397.504,02
LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	EXERCICE 2022
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	137.150,00
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice des prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe Autres missions d'attestation Autres missions extérieures à la mission révisoriale	25.070,00 4.500,00
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	23.200,00

15. Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couverts	Spéculation / Couverture	Volume	Exercice : valeur comptable	Exercice : juste valeur	Exercice précédent : valeur comptable	Exercice précédent : juste valeur
Interest rate swap	Intérêt	Couverture	110880859	-	6.769.191,07	-	1.425.295,23

16. Informations complémentaires :

La période d'amortissement du goodwill sur l'acquisition de Kaasbrik (au 01/07/2021) a été fixée à 10 ans car cette acquisition s'inscrit dans le plan stratégique du groupe Milcobel et permettra d'améliorer durablement la rentabilité de l'activité fromage mozzarella.





B. Autres documents à déposer en vertu du code des sociétés

1. Rapport annuel consolidé 2022

Conformément aux obligations légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le compte annuel consolidé de Milcobel SC au 31 décembre 2022.

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (17.242.699 EUROS)

Il s'agit principalement d'investissements dans des logiciels (1,2 million d'euros) et de l'acquisition de droits d'émission de gaz à effet de serre..

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (192.965.525 EUROS)

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 23 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1.264.338 EUROS)

Les entreprises avec participation (1.143.253 euros) se réfèrent à Héritage 1466 SA.

STOCKS (171.119.413 EUROS)

Les stocks représentent 32 % du total du bilan et ont augmenté de 35 % par rapport à l'année dernière.

CRÉANCES À UN AU PLUS (141.247.258 EUROS)

Les créances ont augmenté de 14 % par rapport à l'année dernière.

PASSIF

INTÉRÊTS DE TIERS (5.632.037 EUROS)

Il s'agit de la participation dans Milcobel 3F, détenue par des tiers, et les mouvements concernent le résultat de Milcobel 3F, les dividendes payés et les changements dans le pourcentage détenu ainsi que les capitaux propres de Milcobel 3F.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (20.313.924 EUROS)

Le poste « impôts différés et latences fiscales » (14.482.935 euros) résulte de la différence entre l'appréciation des immobilisations corporelles sous l'angle de la gestion d'entreprise et l'appréciation des immobilisations corporelles d'un point de vue fiscal.

DETTES À PLUS D'UN AN (124.929.068 EUROS)

Les dettes financières portent principalement sur des crédits à échéance contractés auprès de diverses institutions bancaires. Au cours de l'année 2022, 35 millions d'euros de nouveaux prêts ont été contractés et 31,9 millions d'euros ont été remboursés.

DETTES À PLUS D'UN AN (239.249.597 EUROS)

Les dettes ont augmenté de 19 % par rapport à l'année dernière.

RÉSULTATS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Les ventes réalisées au cours de l'année 2022 s'élèvent à 1.366 millions d'euros.

Les ventes peuvent être ventilées comme suit :

- 1.049 millions sont réalisés par les activités laitières.
- 317 millions d'euros sont réalisés par les activités liées aux glaces.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les coûts des dettes ont légèrement diminué par rapport à l'année dernière.

EVÉNEMENTS

D'une manière générale, on peut dire que Milcobel se concentre fortement sur le plan stratégique Phénix qui, réparti sur 9 sites, est déployé et suivi à tous les niveaux du groupe. L'ensemble des décisions stratégiques doivent s'inscrire dans le cadre stratégique ainsi défini.

Milcobel Premium Ingredients

L'année 2022 a encore été en partie marquée par la crise de la COVID-19 avec une chaîne d'approvisionnement très perturbée. Presque tous les produits laitiers ont évolué vers l'été à des prix (presque) records en raison des retards dans l'approvisionnement de lait au cours du premier semestre avec une demande saine dans la plupart des régions du monde. Au sein de l'UE, la production moins importante de poudre de lait a fait craindre chez de nombreux acheteurs un approvisionnement insuffisant. Cette situation a entraîné une nouvelle hausse des prix obligeant plusieurs parties du monde à acheter d'autres sources de protéines. En conséquence, la demande pour une partie a fortement diminué à la fin de l'année 2022 et le retard dans la production de lait a été rattrapé, ce qui a entraîné une hausse des prix du lait. Outre la poudre, le beurre et le lactosérum ont connu la même évolution, avec des prix historiques juste avant l'été et une baisse vers la fin de l'année. En ce qui concerne la mozzarella, nous constatons une demande plus que satisfaisante dans le secteur alimentaire et de la vente au détail après la levée des mesures contre la pandémie. Les volumes de production de mozzarella dans l'UE sont légèrement inférieurs à ceux des années précédentes. Il en résulte une tension entre l'offre et la demande qui se traduit par une hausse continue des prix au cours du premier semestre de l'année. En 2022, la croissance connue ces dernières années est combinée à une demande supplémentaire due à un changement de consommation en faveur de la mozzarella et à la forte croissance du commerce de détail et de la vente à emporter. La saison estivale amplifiera cet effet. Par ailleurs, nous avons dû faire face à une inflation sans précédent, alimentée par la flambée des prix de l'énergie et par les préoccupations géopolitiques. Les doutes qui prévalent quant à la situation économique et les inquiétudes concernant les relations internationales ont entraîné une certaine retenue dans la politique d'achat au cours du dernier trimestre. Il en résulte une diminution du volume de mozzarella et une baisse des prix. À la fin de l'année, nous choisissons de produire plus de cheddar, en partie en raison d'un meilleur prix et d'une durée de conservation plus longue.

Milcobel Consumer Products

2022 a été une année très difficile pour nos marques, en raison notamment de l'impact de l'incident de la Listeria. La production à l'usine de Moorslede a été arrêtée pendant un mois, puis trois mois de production en demi-teinte. À ce jour, un certain nombre de fromages de marque de type ferment du rouge n'ont pas encore été remis sur le marché. Néanmoins, à la suite de la réduction de la production, des augmentations de prix nécessaires et substantielles ont

été introduites sur le marché. Et ce, dans un marché en déclin, surtout pour les marques. Notre part de marché a subi une forte pression. Naturellement, nous constatons le même effet avec nos fromages « Private Label ». Malgré la commercialisation temporaire de Gouda sous « private label » dans une usine néerlandaise produit à partir de lait de pâturage belge, nous avons perdu du volume, principalement au profit de producteurs néerlandais de fromage Gouda (en feuille alu). Le marché global a également reculé pour ce secteur, mais moins que pour les fromages de marque, avec un déplacement supplémentaire vers le « hard discount ». Les augmentations de prix sur les marques « private label » ont été également importantes, toujours en raison de la hausse des coûts des matières premières, de l'emballage, de la main-d'œuvre et de l'énergie. L'amélioration des performances commerciales et financières des fromages d'Europe du Sud s'est poursuivie en 2022. Pour la première fois, ces fromages gagnent en importance. Malgré la réduction des volumes, due à l'incident de la Listeria, nous constatons une demande constante pour ce type de fromages, non seulement de la part de l'Italie, mais aussi de plus en plus d'autres pays. Dans notre activité de service fromage, nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan de redressement qui inclut, d'une part, la mise en place d'une gamme de produits encore plus ciblée et l'optimisation, d'autre part, d'un plus grand nombre de références. De plus, ce plan est facilité par une nouvelle réduction du nombre de spécifications de produits possibles, auquel vient s'ajouter l'outil « Available To Promise » qui fonctionne bien. Les points de vente du sud du pays sont de plus en plus souvent fournis par Camal au lieu de Dupont. Nous récoltons les premiers fruits de ce travail considérable et acharné, qui se traduit par l'arrêt de la baisse en matière de volume avec même, par rapport au marché, une légère croissance de celui-ci. Et ce, alors que les augmentations de prix ont été répercutées à 100 % sur le marché. Camal a de nouveau réalisé, pour la troisième année consécutive, de solides performances commerciales et financières. Pour consolider et renforcer sa position sur le marché, la « route to market » devra être davantage professionnalisée. Des niveaux de service conformes au marché, une précision acceptable des prévisions, une bonne réalisation des plans et le principe du « First Time Right » seront nécessaires à cet égard.

YSCO

Au cours des six dernières années, force est de constater que les années paires ont bénéficié d'une météo plus favorable (2018-2020-2022) que celle des années impaires qui ont connu de mauvais printemps/étés. L'année 2022 a été climatiquement favorable pour les ventes d'Ysco, c'est-à-dire un bon printemps et un très bon été avec des mois records en raison du beau temps. Il est évident que les volumes contractuels doivent constituer la base et que les conditions météorologiques ne peuvent avoir qu'un certain impact sur les ventes supplémentaires ou les ventes moindres. L'année 2022 n'a pas dérogé à la règle, malgré une augmentation de prix appliquée à la fin de l'année 2021, nous avons conclu des contrats avec succès. L'année s'est terminée avec 189 millions de litres. La deuxième meilleure année de tous les temps. L'année record reste à 190,5 millions en 2020. Nos 25 premiers clients ont consolidé leur part dans les ventes totales. À quelques exceptions près, tous les clients ont augmenté leur volume. Lidl est l'une de ces exceptions, mais le résultat est tout à fait conforme aux attentes. Comme annoncé, le volume s'est déplacé vers ses propres usines. Nous avons pu compenser entièrement cette situation chez d'autres clients, principalement avec Aldi UK et FR. L'année 2022 a également été marquée par l'inflation. Pour la première fois depuis longtemps, nous avons dû rompre les contrats en cours de tous nos clients en avril/mai. Par conséquent, les relations commerciales avec nos clients en 2022 se sont très

souvent limitées à des discussions sur les prix. Et comme en 2022 nous avons également conclu les contrats pour 2023, nous avons également fini par augmenter les prix... Cette fois-ci, c'est aussi historique, mais avec succès.

Événements postérieurs à l'établissement du bilan : il n'y a pas d'événements postérieurs à l'établissement du bilan significatifs à signaler.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 12 mars 2021, un accord de financement à long terme a été conclu entre Milcobel, KBC, BNP Paribas Fortis, ING et Belfius. Le montant de cet accord s'élève à 166,10 millions d'euros et garantit le financement à long terme. Milcobel utilisera ces dispositifs financiers d'une durée de cinq ans pour le remboursement de ses mesures contre la COVID-19, les dépenses d'investissement, des acquisitions potentielles et les besoins généraux de l'entreprise et du fonds de roulement.

Les contrats sur taux de change à terme sont utilisés principalement pour couvrir les risques de change résultant des transactions de vente. Des couvertures de taux d'intérêt sont utilisées pour une partie importante des dettes portant intérêt à court terme afin de limiter l'impact des variations des intérêts. La majorité des dettes à long terme, liées aux intérêts, sont contractées à des taux d'intérêt fixes.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement existantes sont poursuivies dans les différentes divisions.

RISQUES ET INCERTITUDES

Outre le risque d'entreprise général, le groupe Milcobel doit faire face à des risques spécifiques propres aux entreprises laitières. Des calamités peuvent perturber sérieusement l'approvisionnement en lait et le processus de production et de vente. Ce risque est limité par l'introduction d'un système d'assurance qualité (QFL).

Kallo, le 15 mars 2023

Betty Eeckhaut
Président

Luc Van Laer
Administrateur

C. Rapport du commissaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE MILCOBEL CV SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Milcobel CV (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte consolidé de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 530.750.458,04 et d'un compte consolidé de résultats qui se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de EUR 4.400.029,11.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Gand, le 28 avril 2023

Le commissaire, PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par Peter Opsomer, Réviseur d'Entreprises



Milcobel cv

Fabriekstraat 141 - 9120 Kallo

Tél +32 3 730 18 00 - Fax +32 3 730 19 00

info@milcobel.com - www.milcobel.com

Ed. juin 2023

